



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 09.70.06.11.06 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 26 janvier 2021

Le Conseil Municipal convoqué le 8 décembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes d'Arc en Barrois en raison de l'application des mesures de distanciation imposées par l'épidémie de COVID 19, le mardi 15 décembre à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- ✓ *Présentation du projet d'aménagement des entrées de village,*
- ✓ *Point sur les travaux,*
- ✓ *Baux de logements communaux,*
- ✓ *Point sur le personnel communal,*
- ✓ *Questions diverses.*

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Julia MOLARD et Messieurs Daniel ANDREOTTI et Guillaume HOFER.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Madame Elodie LORIN est désignée secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents approuvent et émargent le procès-verbal des séances du 10 novembre et du 15 décembre derniers.

Avant de statuer sur l'ordre du jour ci-dessus, le Maire fait part de plusieurs informations :

- Le Maire a reçu à 20h00 l'Arrêté préfectoral de fermeture des deux écoles d'Arc en Barrois durant une semaine à partir du jeudi 28 janvier. Les activités périscolaires du mercredi 27 janvier sera assuré afin que les familles puissent s'organiser
- Une visioconférence s'est tenue avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), organisme chargé par la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé de mettre en place un centre de vaccination éphémère à Arc-en-Barrois. La salle des fêtes fera office de lieu de vaccination. 4 lieux différents matérialisés dans la salle des fêtes seront nécessaires pour respecter le protocole sanitaire. Les personnes de plus de 75 ans seront informées par la mairie, ce sont les professionnels de santé du village qui procéderont à cette vaccination. Ce centre sera mis en place une fois que le stock de vaccin sera disponible.
- Hélène MAIRET devait venir présenter les actions de la médiathèque, cependant en raison des cas de COVID à l'école, cette présentation sera reportée au prochain CM.

SÉCURISATION DES ENTRÉES DE VILLAGE

Suite aux rapports de vitesse, une étude a été menée par le CD52. Des propositions ont été faites pour mettre en place des aménagements qui permettraient de ralentir la vitesse des véhicules aux entrées du village. Pascal CHANTOME présente le rapport et rappelle que si la commune respecte les propositions émises par le CD 52, le financement pourrait atteindre 80%.

Délibération n° : D202101

Objet de la délibération

Sécurisation des entrées de village

Le Maire fait le point sur les entretiens qui se sont tenus avec les services du Conseil Départemental de la Haute-Marne concernant la sécurisation des cinq entrées de la commune : la RD n°3 en direction de Cour l'Évêque et Langres, la RD n°10 en direction de Chaumont, la RD n°6 en direction de Giey sur Aujon et la RD n°159 en direction d'Aubepierre sur Aube. Les services départementaux ont effectué des propositions d'aménagement qui sont détaillés par le Maire. Ces installations sont multiples et se déclinent en diverses installations (plateaux, radars pédagogiques), l'ensemble pour un montant prévisionnel de 84 150 € HT. Ce sont les services départementaux qui assureront l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Ceux-ci sont évalués à 1 935 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'opération de sécurisation des entrées de village telle que proposée ci-dessus.
- De confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage aux services départementaux.
- De solliciter les financeurs institutionnels et autres dans le but de subventionner cette opération pour un montant évalué à 1 935 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

A l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

POINT SUR LES TRAVAUX

RUE ANATOLE GABEUR :

Les travaux sont terminés et réceptionnés. Une rencontre avec EUROINFRA et l'entreprise EIFFAGE est encore nécessaire avant d'établir le DGD.

Les plots marquant les places de stationnement devant l'école seront peints pour les visualiser davantage

SURPRESSEUR SAINT JACQUES

Les travaux ont débuté, la dalle a été cassée, cependant le chantier a été stoppé pour intempéries.

RECHERCHES DE FUITES ET AMÉNAGEMENTS RÉSEAU EAU POTABLE (phase 2)

Délibération n° : D202102

Objet de la délibération

Service Eau/Ass
Recherche de fuites et

Le Maire rappelle la délibération D202073. Il explique au Conseil Municipal que, dans la suite logique des travaux entrepris sur le réseau d'eau potable en 2020, il apparaît nécessaire de poursuivre la démarche

améliorations de réseau
Phase 2
(2)

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

en étendant la recherche de fuites aux zones qui n'ont pas encore été testées. De même, cette opération permettra des travaux d'améliorations des équipements, plus spécifiquement, l'installation d'un compteur sectoriel desservant le centre-ville, l'acquisition de cartes SOFREL et d'un serveur de télégestion du réseau. Cette opération est évaluée à 27 000 € HT.

Le Maire précise que les résultats en matière de diminution de fuites réseau sont déjà très concluants mais peuvent encore être améliorés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De lancer l'appel d'offre concernant cette opération,
- De solliciter les financeurs institutionnels et autres dans le but d'aider financièrement la réalisation de cette opération,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Cette délibération annule et remplace la précédente numérotée D202073

ACCUEIL DE JOUR :

Les travaux avancent bien. La dalle est achevée et l'échafaudage pour les travaux de toiture doit être installé prochainement.

MAISON PAULIN : RESERVE INCENDIE :

Les travaux de la réserve incendie de la Maison Paulin sont quasiment achevés.

AIRE DE JEUX DU JARDIN DES GARDES :

L'architecte des bâtiments de France valide le sol coulé accompagné d'une continuité sur l'ensemble du terrain, ainsi que les jeux en bois.

PARC NATIONAL

Le nouveau directeur du Parc national est arrivé le 4 janvier. La structure souhaite investir rapidement le bâtiment. La commune aura en charge la réfection de la toiture et des chiens assis mais ne financera pas le gros œuvre de la mise en accessibilité. De plus, l'établissement public souhaite changer le système de chauffage et mettre en place une climatisation réversible.

ESPACE RENCONTRE

La commission salle des fêtes se réunira prochainement, le directeur du parc y sera convié. Il est important que ce nouveau projet qui ne sera plus la salle des fêtes mais un espace de rencontre, soit pleinement intégré au Parc national.

BAUX COMMUNAUX

Délibération n° : D202103

Objet de la délibération
BAIL
Parc National
Siège Administratif

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, a confirmé par écrit le 20 août 2019, le choix d'Arc en Barrois pour accueillir le siège administratif du 11^{ème} Parc National. À cet effet, un premier bail avait été établi (D201982) et doit être modifié.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un bail civil avec l'établissement public du Parc National de Forêts concernant la location des locaux communaux situés au n°20 et 36E de la rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois.

Il suggère que ce bail soit établi pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 moyennant un loyer annuel de 30 000 € payable annuellement le 31 mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De consentir un bail civil au bénéfice l'établissement public du Parc National de Forêts concernant la location des locaux communaux situés au n°20 et 36^E de la rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois.
- Que ce bail soit constitué pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 moyennant un loyer annuel de 30 000 € payable annuellement le 31 mars et révisable chaque année.
- Que, lorsque l'aménagement des combles du bâtiment principal aura été réalisé, la Commune puisse faire appel au service des Domaines afin de procéder à une réévaluation du loyer.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.
- De charger le Maire d'accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° : D202104

Objet de la délibération
BAIL
Laurent MATUCHET

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer un logement de type III situé 79 rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois, à Monsieur Laurent MATUCHET moyennant un loyer de mensuel de quatre cent cinquante euros (435 €) payable dans les cinq premiers jours de chaque mois.

Cette location est consentie à partir du 20 janvier 2021 pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction annuellement à la date anniversaire d'effet du contrat. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Romain BERNOT, Notaire à Arc en Barrois, aux frais partagés de la Commune et du locataire.

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° : D202105

Objet de la délibération
BAIL
Jérémie MILLOT
Kévin MAIRET

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer un logement de type IV situé 99 rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois, à Madame Jérémie MILLOT et Monsieur Kévin MAIRET moyennant un loyer de mensuel de cinq cent euros (500 €) payable dans les cinq premiers jours de chaque mois.

Cette location est consentie à partir du 15 février 2021 pour une durée de

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

six ans, renouvelable par tacite reconduction annuellement à la date anniversaire d'effet du contrat. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Romain BERNOT, Notaire à Arc en Barrois, aux frais partagés de la Commune et des locataires.

Délibération n° : D202107

Objet de la délibération
BAIL
Fabrice GUIRIATO

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer un logement de type II situé 38C rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois, à Monsieur Fabrice GUIRIATO moyennant un loyer de mensuel de trois cent soixante euros (360 €) payable dans les cinq premiers jours de chaque mois. Il précise qu'à cette somme s'ajoute cinquante euros (50 €) de charges.

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Cette location est consentie à partir du 1^{er} mars 2021 pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction annuellement à la date anniversaire d'effet du contrat. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Romain BERNOT, Notaire à Arc en Barrois, aux frais partagés de la Commune et des locataires.

Délibération n° : D202108

Objet de la délibération
BAIL
Marjorie AIZIER

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer un logement de type III situé 38A rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois, à Madame Marjorie AIZIER moyennant un loyer de mensuel de quatre cent vingt euros (420 €) payable dans les cinq premiers jours de chaque mois. Il précise qu'à cette somme s'ajoute quatre-vingt euros (80 €) de charges.

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Cette location est consentie à partir du 1^{er} mars 2021 pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction annuellement à la date anniversaire d'effet du contrat. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Romain BERNOT, Notaire à Arc en Barrois, aux frais partagés de la Commune et de la locataire.

PERSONNEL COMMUNAL

19 personnels sont salariés de la mairie et partagés entre les services administratifs, techniques, scolaires et périscolaires et la médiathèque

QUESTIONS DIVERSES

- **AVAP** : l'Architecte des Bâtiments de France a jugé que le travail effectué par le cabinet d'étude n'était pas suffisant et que la commune devrait s'entourer d'un nouveau cabinet pour finaliser le travail. Il sera nécessaire de s'enquérir de l'avis de la Communauté de Communes des Trois Forêts qui détient la compétence en la matière.
- **AIRE DE SERVICE DES CAMPING-CARS** : La fréquentation étant en augmentation constante, il apparait opportun de revoir le système de facturation. Actuellement les usagers règlent un forfait de 5€. La commune souhaite investir dans une machine à pièce et/ou à carte bancaire qui permettrait de faire payer un prix plus juste fonction de l'utilisation des aménagements. Le coût de cet équipement est d'environ 3 000 €, elle sera installée en avril ou mai pour être effective dès cet été.
- **MARCHES DU TERROIR** : Patrick ZED propose de mettre en place des marchés dans la commune. Il propose de créer une commission de travail pour la mise en place de ce marché. Cette commission sera composée de 6 personnes. Il s'agira d'un groupe de travail avec 2 personnes issues du Conseil Municipal et des producteurs ou de professionnels pouvant apporter une plus-value dans l'organisation de cet événement. La commission se réunira prochainement pour débiter la réflexion et la mise en place de ces marchés. Le Conseil Municipal valide cette proposition.
- **DIA pour information** : L'indivision LHOTEL est achetée par Monsieur Xavier BARRET.
- **VÉHICULE ÉLECTRIQUE** : La commune a fait l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques. Pascal CHANTOME explique les démarches effectuées pour trouver ce véhicule d'occasion de marque française. Le coût de ce véhicule est de 6 300 €. Les batteries seront à changer très prochainement.
- **ASSAINISSEMENT** : Pascal CHANTOME, explique que la maintenance de la station d'épuration est une priorité. Un plan de gestion a été mise en place et le personnel municipal accordera, dorénavant, une importance accrue à l'entretien de cet outil. Des solutions sont à l'étude pour réduire la pollution visuelle et environnementale.
- **PONTS ET PROMENADES** : Après la rénovation d'un premier pont, celui qui permet l'accès à l'île SAMONE sera réhabilité dans les semaines qui viennent. Les promenades en bois suivront. Certains réverbères sont rouillés. Une remise en état a été évoquée avec le SDED 52.

La séance est clôturée à 23h15.

oo

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	1 ^{er} Adjoint	
Monsieur	CHANTOME	Pascal	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ZED	Patrick	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	Excusé
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	Excusé
Madame	JUILLET	Elodie	Conseillère	
Madame	MARTIN	Carole	Conseillère	
Madame	MIELLE	Séverine	Conseillère	
Madame	MOLARD	Julia	Conseillère	Excusée
Monsieur	RENAUDIN	Alain	Conseiller	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean-Charles	Conseiller	